

Des gendarmes bretons bientôt en Afghanistan

Basés à Rennes et Pontivy, ces gendarmes mobiles vont partir pour une province située à l'est de Kaboul. Une mission à risques à laquelle ils se préparent.

Reportage



« Accompagner les forces armées dans des opérations extérieures, c'est dans notre contrat. Même si ce qui nous est ordonné de faire en Afghanistan est nouveau pour nous. C'est pour cela que nous nous préparons à La Courvine », lance le gendarme L., 41 ans, le menton enfoncé dans la jugulaire de son casque Spectra. Loin du monde, dans un massif central enneigé, à plat ventre, son fusil d'assaut à l'épaule, le gendarme ne perd rien du trafic radio.

Son groupe est engagé, dans le cadre d'une mission confiée à l'une des quatre POMLT (1). Il couvre la progression de ses camarades en direction d'un village supposé retenir des insurgés talibans.

Un état d'esprit

Depuis trois semaines, ils sont une centaine, de 23 à 53 ans, à poursuivre leur mise en condition opérationnelle (militaire et culturelle) avant de partir pour l'Afghanistan. Campagnes et parcours de tirs, marches, de jour comme de nuit, checkpoints, rythment les jours et les nuits de ces hommes et de ces deux femmes, des personnels médicaux.

Une formation à laquelle contribuent des militaires de l'armée de



Dans la Creuse, des gendarmes de l'escadron mobile de Pontivy simulent la prise de contrôle d'un village.

terre. Comme à La Courvine, dans la Creuse, où des instructeurs au béret rouge de la 11^e brigade parachutiste ont l'œil sur chaque geste des gendarmes.

Franck Béjuits est commandant. Cet officier expérimenté dirige l'instruction des gendarmes : « Il a fallu les faire passer d'un état d'esprit de type gendarmerie avec beaucoup de restrictions d'emploi de la force à un état d'esprit plutôt combattant adapté à la situation en Afghanistan. Là-bas, ceux qui sont en face ne nous permettent pas la moindre erreur... »

Courant mai, en effet, ce n'est plus dans la Creuse ou à Coëtquidan, dans le Gard ou la région parisienne que les gendarmes travaillent, mais dans la province de Kapisa, à l'est de

Kaboul. Ils relèveront, pour six mois, les gendarmes mobiles des escadrons de Satory (Yvelines) et Chauny (Aisne).

Et ce ne sera pas sans risque. Mardi, des gendarmes de Chauny ont essuyé des coups de feu alors qu'ils rentraient de mission.

Mentor et guide

« Il s'agira d'accompagner et de guider les policiers afghans dans leur mission quotidienne de police au contact des populations. Ils attendent beaucoup de nous », précise Frédéric, un des mentors qui ne minise pas le rôle des interprètes. « Je n'appréhende pas, mais la barrière linguistique sera là. ». Ce gendarme est détaché à l'escadron de Rennes. Il sera l'un des techniciens

et animateurs des procédures dont la maîtrise incombe aux policiers afghans. Il travaillera avec l'appui de ses camarades mobiles.

Les gendarmes côtoieront les militaires français de la brigade Lafayette sur les bases opérationnelles avancées. « Les quatre POMLT, composées de 24 militaires chacun, seront réparties à Nijrab, à Tagab et deux autres sur Tora. Pour ma part, je serai à Nijrab, au nord de la Kapisa », précise le lieutenant-colonel Stéphane Bras, 40 ans, qui commande le groupement de gendarmerie de Bretagne.

Édouard MARET.

(1) Équipe de liaison et de tutorat opérationnel de la police

La neige va quitter la Bretagne

La neige et le verglas ont compliqué la circulation, hier, sur les routes bretonnes. Attention aux glissades aujourd'hui.

Ille-et-Vilaine : 30 interventions

Hier matin, les pompiers d'Ille-et-Vilaine ont totalisé une trentaine d'interventions. Essentiellement des accidents matériels sur les routes ou des chutes de piétons. Dont une camionnette percutée par un TER à Saint-Médard-sur-Ille (*lire ci-dessous*). La circulation a été délicate sur tout le réseau et notamment dans le secteur de Fougères. Les bus scolaires n'ont pas circulé.

Côtes-d'Armor : six accidents

Six accidents, sept blessés sans gravité : c'est le bilan des accidents de la route liée aux intempéries, hier, dans les Côtes-d'Armor. Les pompiers sont surtout intervenus dans le sud du département : Corlay, Le Haut-Corlay, Mûr-de-Bretagne et Collinée. Autour de Dinan, quinze voitures sont allées au fossé.

Morbihan

Une bonne couche de neige a recouvert, hier matin, le pays de Vannes, la presqu'île de Rhuys, l'est du Morbihan ainsi que l'intérieur et la région de Pontivy. Dans ce secteur, à Neulliac, une voiture a dérapé sur le verglas, à 9 h 30, et s'est retournée. Deux de ses cinq occupants ont été légèrement blessés. Les transports



Circulation très perturbée hier matin sur la rocade de Rennes

scolaires ont connu quelques perturbations dans le secteur de Ploërmel.

Finistère

Même si quelques flocons épars sont tombés ici et là dans la nuit, il n'y a pas eu de problème de circulation sur le réseau principal. Seule la région de Carhaix a été légèrement touchée hier matin. Mais pas d'accident sérieux à déplorer.

Un train percute une camionnette

Spectaculaire accident hier, à 7 h 35, sur un passage à niveau à Saint-Médard-sur-Ille. Heureusement, plus de peur que de mal.

7 h 35 hier matin, sur un passage à niveau situé au lieu-dit la Halte sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille, au nord de Rennes. Sans doute à cause du verglas, le conducteur d'une camionnette perd le contrôle de son véhicule. La camionnette va heurter une 205 avant de s'immobiliser au milieu du passage à niveau dont les barrières sont levées. Impossible de repartir.

Le conducteur et son passager sortent du véhicule et aidés par d'autres automobilistes, ils essaient de dégager la camionnette. En vain. C'est alors que le signal sonore retentit et les barrières se baissent. Venant de Montreuil-sur-Ille, un TER roulant à sa

vitesse normale comprise entre 100 et 120 km à l'heure, roule vers le passage à niveau.

Les personnes présentes sur les lieux se hâtent de se mettre à l'abri. Le choc est inévitable et violent. La camionnette est disloquée et son contenu, du matériel de bricolage, est répandue sur un large périmètre. Dont des bonbonnes de gaz qui seront projetées à plusieurs dizaines de mètres sans exploser.

Un accident spectaculaire qui se soldera que par des dégâts matériels et une interruption du trafic ferroviaire. Sept trains express régionaux ont été retardés.

Le village veut la vidéo-surveillance

À Plourin, 1 132 habitants, le maire en a assez des dégradations. La préfecture tranchera.



vitres brisées, son hall dégradé. En un an, la facture des réparations s'est élevée à 10 000 €. Selon les devis, l'installation d'une caméra couvrant les lieux publics les plus exposés, reviendrait à 7 500 €. Plus 50 € mensuels de maintenance.

Au cours du débat, les conseillers municipaux de Plourin se sont posés les questions habituelles : *quid* du respect de la vie privée ? Quel est le rôle des forces de l'ordre ? Ne vaut-il pas mieux se pencher sur les raisons de ces dégradations ? En tout cas, l'installation de la vidéo-surveillance est maintenant suspendue à l'accord de la préfecture du Finistère.

Dans ce département, d'autres maires ruraux sont confrontés à ce genre de problèmes. À Lannilis, les rassemblements nocturnes sont interdits dans un quartier. À Huelgoat, la mairie vient d'ouvrir un registre de main courante pour recueillir les actes d'incivilités.

Le maire de Plourin-Ploudalmézeau, Antoine Corolleur, a décidé d'implanter une caméra de vidéo-surveillance en plein centre bourg. Dans la petite commune finistérienne, le débat a agité le conseil municipal de mardi. Objectif : en finir avec les dégradations du Cybéria.

La salle culturelle de la commune de 1 132 âmes voit régulièrement ses

4-5 MAI 2010 : 1^{ER} SALON DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À RENNES

Le rendez-vous breton du marché des collectivités territoriales

Les acteurs de la demande publique sont de plus en plus demandeurs d'une gestion et d'une réactivité de la part de leurs fournisseurs. Elles seront d'autant plus facilitées que les prestataires et installateurs seront dans leur région.

Le premier Salon des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine (4 et 5 mai 2010 - Parc Expo de Rennes) est conçu pour apporter ces solutions de proximité. Il s'adressera à tous les acteurs des collectivités territoriales, dans le but de leur apporter des réponses concrètes et innovantes aux problématiques auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

Vous êtes :

Fournisseurs d'équipements industriels, mobilier urbain, aires de jeux, véhicules, Aménageurs de parcs, jardins ou terrains de sport, Installateur d'éclairage public, de signalétique, Opérateurs dans la demande des énergies maîtrisées et renou-

tables, Spécialistes informatique, bureautique, télécom, TIC, Conseil en assurances, mutuelles, gestion comptable, relations humaines, communication et événements, Sans oublier le transport urbain, la propreté urbaine.

Vous cherchez à atteindre :

Les acheteurs des collectivités

Les techniciens prescripteurs

Les élus décideurs

Ils seront au rendez-vous ! 2000 visiteurs sont attendus pendant ces deux jours.

Parmi eux, les maires eux-mêmes, mobilisés également par leur Assemblée Générale qui se tiendra sur place.

Renseignements et commercialisation :

rene.millet@france-expo.fr

Tél. 04 67 12 13 14

Carnoët : la personnalité du meurtrier incomprise

L'expertise de la personnalité d'Alain Kerno et ses réponses à la barre n'ont pas permis d'éclaircir les circonstances du crime commis lors du Teknival de Carnoët. Dernière journée de procès aujourd'hui.

Une bonne partie de la journée, il n'aura laissé voir que le contour de son crâne. Tête baissée vers les genoux, Alain Kerno donne l'impression de vouloir se faire oublier. C'est pourtant de sa personnalité qu'il est question, à la cour d'assise d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, où il est jugé en appel pour meurtre et tentative de viol sur Mathilde Croguennec, commis le 26 juin 2005, lors du Teknival de Carnoët (Côtes-d'Armor).

Quatre experts médicaux se succèdent à la barre. Psychologues, psychiatres, docteurs, tous s'accordent pour juger la personnalité de l'accusé « complexe », largement « narcissique », et comportant des traits

« pervers ». « Il considère autrui comme un corps pour accéder à la jouissance », a estimé un psychiatre. Toutes ces analyses sont toutefois mises en doute par son goût pour l'affabulation, pour raconter des histoires et sa capacité à « noyer l'interlocuteur sans aborder l'essentiel ».

« Quand je vais au cimetière, je ne vais pas au parler »

C'est exactement le scénario qui se dessine lorsqu'Alain Kerno se lève, et laisse apparaître son visage pour une des premières fois de la journée. On est alors en plein après-midi, et c'est pour lui une des dernières occasions de s'expliquer.

Mais lorsqu'il monopolise la parole de longues minutes, s'empêtre dans des explications confuses, sans aborder les circonstances de son crime, le tribunal finit par s'impatienter. Les proches de la victime soupirent. « C'est insoutenable, soyez précis, clair et net ! », lui ordonne M^e Dupond-Moretti, son avocat. « Pourquoi avez-vous mis deux coups de couteau à Mathilde », lui demande le juge. Long silence pesant. « Je ne peux pas le savoir. »

Quelques minutes avant, l'émotion est encore palpable lorsque la famille de la victime témoigne à la barre. La mère, d'une voix faible, explique qu'elle ne peut plus dormir

sans somnifère. La sœur de Mathilde, en pleurs, semble choquée par les lettres qu'Alain Kerno a envoyées lorsqu'il était en détention. Il s'y adressait personnellement à elle et demandait à la famille de venir lui rendre visite au parloir pour qu'il puisse expliquer son acte. « Quand je vais au cimetière, je ne vais pas au parler », lui assène la grand-mère.

Toujours prostré, Alain Kerno encaisse. La journée sera encore lourde demain, avec le réquisitoire de l'avocat général. Le verdict sera rendu demain.

Xavier THIERRY.

La Bretagne en bref

Un piéton coincé sous les roues d'un autocar



Hier, vers 10 h, un retraité de 64 ans a été renversé par un autocar alors qu'il traversait le boulevard des Talaris, près de la gare de Saint-Malo. Le car a freiné, mais il n'a pas pu s'arrêter à temps sur la chaussée rendue glissante par d'importantes chutes de neige. Le piéton s'est retrouvé étendu sur le sol, avec une jambe coincée

sous les roues avant. Les secouristes ont mis plus d'une heure pour le dégager, avec d'innombrables précautions, en soulevant l'avant du car à l'aide de crics. L'homme a été hospitalisé avec une jambe fracturée. Ses jours ne sont pas en danger. Choqué, le chauffeur dû cesser son service et pourrait bénéficier d'un soutien psychologique.

À Lannion, le trafic portait sur 14 kg de cannabis

Neuf kilos de résine de cannabis saisis, au moins cinq kilos déjà écoulés depuis janvier 2008, violences avec arme sur deux personnes... Un Lannionnais de 21 ans, sans profession, a fait l'objet d'une comparution immédiate hier, à Guingamp. Un trafic estimé à 36 000 € depuis deux ans. Mais,

faute d'avocat de permanence - une situation fustigée par le procureur - le prévenu a demandé un délai pour préparer sa défense. Il encourt une peine supérieure à sept ans de prison. L'audience est fixée au 22 mars. En attendant, l'homme a été incarcéré à Brest.

Braquage de Bénodet : deux fois trois ans ferme

Le 3 avril 2009, vers 23 h, deux hommes encagoulés font irruption dans le restaurant « Les Embruns » à Bénodet. Ils menacent le personnel avec un extincteur avant de prendre la fuite dans une voiture volée à Saint-Avé dans le Morbihan par un troisième complice. Ils emportent la sacoche contenant la recette du jour : 800 €. Un peu plus tard, ils perdent

le contrôle de leur véhicule dans le bourg de Quéven. Ils s'enfuient en laissant le butin sur le siège de la voiture. L'un d'eux est interpellé immédiatement. Le trio a été jugé hier au tribunal correctionnel de Quimper. Khalid Bissara, 21 ans, et Raymond Labiche, 25 ans, ont été condamnés à trois ans de prison ferme. Vincent Gourmelen leur complice, 20 ans, à six mois.

La bande a commis des dizaines de vols près du golfe

Cambriolages, vols divers, destructions volontaires... Depuis l'été, des dizaines de faits ont tenu la gendarmerie en haleine sur les bords du golfe du Morbihan. Les auteurs repéraient des domiciles vides d'occupants et opéraient surtout la nuit, n'hésitant pas à employer le pied-de-biche. C'est

ce mode opératoire qui a mis la puce à l'oreille des enquêteurs. Un couple (24 ans et 20 ans) qui squattait une résidence secondaire a d'abord été interpellé. Un lien avec cinq mineurs de la région, déscolarisés, a été établi. 80 faits représentant un préjudice de 40 000 € ont été ainsi résolus.